

## Extrait des délibérations

### du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

#### Objet : Projet de création d'une agence d'urbanisme

Séance du 28/05/2022

#### Délibération n° 36

##### Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 20 mai 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à l'hôtel de ville de Ouangani le samedi 28 mai 2022 à 8 heures.

Présents : ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zainaba, MOHAMED Bacar, RIDHOI Zainabou, YSSOUFFI Chaidati.

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOURAHAMANE Céline, ADAM Ahmed, ATTIBOU Zainati, BACAR SOILIH Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFFI Ramadani, MADI Fatima, MADI OUSSENI Mohamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RAMA Ahamed, SAID Mariame, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUMAIL Ahamadi.

##### Représentés :

- Monsieur Ibrahim Boinahery par Monsieur Mohamed Allaoui ;
- Madame Mariame Saïd par Monsieur Daoudou Chanrani ;
- Monsieur Noudjour Madi Assani par Monsieur Saïd Maarifa Ibrahim.

Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis favorable de l'inter-commission « aménagement-environnement » regroupant les commissions « aménagement durable, énergie, eau, assainissement » ; « aménagement, transport, habitat, logement et entretien de la voirie communautaire » ; « planification des projets, suivi des

documents d'urbanisme et foncier » ; « collecte et traitement des déchets, affaires culturelles et culturelles » en date du 30 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE :

- D'émettre un avis favorable au projet de création d'une Agence d'urbanisme et de développement à Mayotte (AUDM976).
- D'approuver le projet de statuts annexés à la présente délibération.
- De préciser que les crédits nécessaires à la participation de la communauté de communes déterminés après l'Assemblée générale de création de l'agence feront l'objet d'une décision ultérieure.
- De désigner ses représentants au sein de l'agence d'urbanisme et de développement en les personnes de :
  - Mme RIDHOI Zainabou
  - M ALLOUI Mohamed

Et les invite à participer à l'Assemblée générale constitutive.

- De donner pouvoir au Président pour prendre toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré le 28/05/2022

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre  
Le président de la 3CO



**M. IBRAHIMA Said Maarifa**  
Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest

Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA  
Date de signature : 02/06/2022  
Qualité : Signature de PDF Président